

Déjà 6 ans!! Eh oui!! 6 ans que nous vous informons de nos programmes et des activités auxquelles nous participons!! Vous constaterez, en lisant cette nouvelle édition du SUPERviseur, que l'équipe est loin d'être restée inactive cet hiver!

Merci à vous tous, organismes et partenaires, de votre appui constant. Sur ce, nous vous souhaitons « Bonne lecture »!



DANS CE NUMÉRO :

Café-rencontre - Parents d'adolescents	1
La mesure de Renvoi	2
Prévention - niveau primaire	2
Sécurisation culturelle	3
La cybercriminalité	3
Intervenir dans tous types de crises	4
Commentaires et suggestions	4
Nos coordonnées	4

Café-rencontre - Parents d'adolescents

C'est le 15 décembre dernier que nous nous sommes rendus à la Maison de la famille de Senneterre, où une quinzaine de personnes prenaient part à cette activité, ayant pour objectif de recevoir de l'information concernant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Ils ont été sensibilisés sur plusieurs sujets, notamment les droits des adolescents, l'âge du consentement sexuel, la cybercriminalité, les délits les plus communs, ainsi que les diverses mesures, sanctions et peines spécifiques applicables en vertu de la LSJPA.

Cette rencontre a suscité des échanges constructifs concernant les inquiétudes fréquentes pour les parents d'adolescents.

Nous désirons remercier tout spécialement la Maison de la famille pour l'accueil chaleureux, ainsi

que les participants qui ont bravé le froid.

Si vous désirez recevoir de l'information concernant ces sujets, n'hésitez pas à nous contacter. Il est possible d'organiser un café-rencontre près de chez vous!





La mesure de Renvoi

Les mesures extrajudiciaires prévues à la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#) sont fondées sur l'intervention et le pouvoir discrétionnaire des policiers.

Le recours aux mesures extrajudiciaires est une bonne façon de prévenir la récurrence de la délinquance juvénile et elles permettent une intervention rapide après la commission du délit. Notons qu'aucune autre mesure ne relève davantage d'une infraction basée sur l'insouciance ou d'une mauvaise foi de l'adolescent. Elle se réalise par une intervention minimale.

L'avertissement se réalise par une intervention verbale du policier. Il vise à sensibiliser l'adolescent aux conséquences de l'infraction qu'il a commise et à le réprimander de sa conduite.

Le renvoi, quant à lui, se concrétise par la participation de l'adolescent à un programme dont l'application est gérée par un organisme de justice alternative. L'intervention vise à responsabiliser l'adolescent afin de l'aider à ne plus commettre d'infraction.

C'est d'ailleurs dans le cadre de la mesure de renvoi que Liaison-Justice procède actuellement à une tournée régionale afin de promouvoir et d'échanger sur les balises qui encadrent la mesure de renvoi avec les policiers.

Jusqu'à présent, les rencontres permettent de clarifier le rôle ainsi que le mode de fonctionnement respectif de chacun. L'occasion s'y prête également de démystifier les diverses sanctions extrajudiciaires et peines spécifiques dont font l'objet les adolescents en vertu de la LSJPA.



Prévention - niveau primaire

À la suite des demandes reçues dans le secteur de l'Abitibi-Ouest, des groupes d'élèves de 6^e année ont été sensibilisés à la criminalité juvénile ainsi qu'aux conséquences possibles prévues à la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#).

Différents sujets ont été abordés, comme la cybercriminalité, les infractions en lien avec les stupéfiants et la violence, en plus de discuter de la multitude de conséquences auxquelles sont confrontés les personnes victimes.

Malgré leurs jeunes âges, les élèves ont été emballés par l'activité.



Sécurisation culturelle

Liaison-Justice a assisté à une formation sur la sécurisation culturelle, donnée par madame Carole Lévesque. Madame Lévesque a consacré la totalité de sa carrière aux questions autochtones. Depuis plus de 40 ans, elle travaille en étroite collaboration avec les communautés, organisations ou institutions autochtones du Québec et d'ailleurs.

Qu'est-ce que la sécurisation culturelle? C'est un outil de justice sociale, un vecteur de réconciliation, un moteur de changement social, une occasion d'innovation sociale.

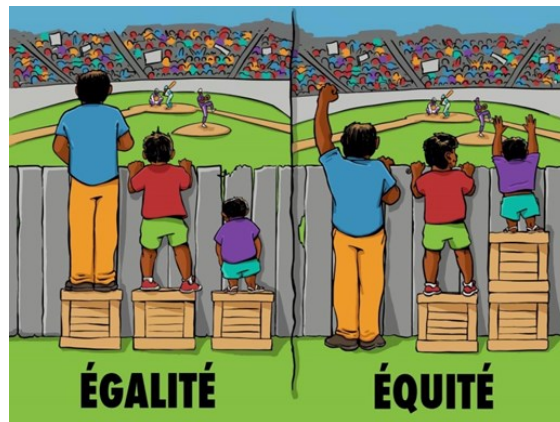
Cette formation avait pour but d'expliquer les étapes d'une démarche de sécurisation culturelle :

- Conscience culturelle – Être capable de reconnaître et d'admettre la différence culturelle face aux autochtones;
- Sensibilité culturelle – Tenir compte des antécédents, des expériences autochtones et reconnaître et respecter leur savoir;
- Compétence culturelle – Avoir des services adaptés, renforcer l'autonomie et reconnaître la connaissance, les compétences et l'attitude des intervenants;

- Sécurisation culturelle – Créer une approche systémique englobant la compréhension des différends pour voir, contrer les obstacles.

Lorsqu'on parle de sécurisation culturelle cela touche plusieurs sphères d'action, comme l'éducation, l'itinérance, les emplois et autres...

Le message important de madame Lévesque était de promouvoir et communiquer le respect pour l'intégrité et l'équité.



La cybercriminalité

Nous avons amorcé l'année 2017 avec un nouveau programme de développement des habiletés sociales qui concerne la cybercriminalité. Étant un nouvel enjeu dans la vie de tous les jours et puisque les adolescents sont peu informés de l'impact que l'utilisation des réseaux sociaux peut avoir, nous trouvons pertinent de les sensibiliser à cette nouvelle réalité, tout en les informant des risques que cela peut comporter.

Cette nouvelle mesure, offerte autant en sanction extrajudiciaire qu'en peine spécifique, a été créée par une stagiaire

en travail social et à l'aide des outils créés par l'OJA L'Alternative Outaouais. Grâce à ces précieux collaborateurs, déjà une dizaine d'adolescents ont pu profiter de l'information que contiennent ces 8 heures de rencontres, offertes soit en groupe ou en individuelle.



Des thèmes comme la définition de la cybercriminalité, la sécurité virtuelle, définir notre profil d'utilisateur, l'influence, l'empathie, les valeurs, les conséquences pour les victimes ainsi que le consentement sexuel sont des thèmes abordés au fil des rencontres. Les commentaires des adolescents qui ont déjà bénéficié de ce programme révèlent qu'ils ont appris plusieurs notions et qu'ils seront maintenant porteurs de la bonne information afin de les transmettre à leurs proches et ainsi prévenir les crimes liés à l'utilisation de la technologie.

Intervenir dans tous types de crises : Mieux comprendre pour mieux intervenir

L'équipe d'intervention de Rouyn-Noranda a eu l'occasion de bénéficier de cette formation, donnée par la ligne de prévention suicide de l'Abitibi-Témiscamingue. Les objectifs de cette formation étaient d'être capable pour l'intervenant de diriger et d'orienter une intervention efficace auprès d'une personne vivant une crise de type psychosociale, psychotraumatique et psychopathologique, en plus d'apprendre les pratiques à privilégier selon le type de crise et le contexte. Le dernier objectif était d'amener le participant à comprendre et à assimiler

les concepts de base de l'intervention en situation de crise ainsi qu'à développer son analyse pour évaluer et intervenir de façon professionnelle.

Ainsi, nous avons vu différentes notions de la crise, dont celui d'équilibre/déséquilibre, qui fait référence à la notion de résilience. Nous avons également pris conscience de l'importance de la perception et du rôle qu'elle a dans une crise. Ainsi, chaque personne a sa propre perception d'une situation, ce qui explique que deux personnes interprètent une même



situation de façon différente. Finalement, le processus de la crise se distingue par trois états (d'équilibre, de vulnérabilité et de crise) et de son évolution dans le temps.

Enfin, nous sommes satisfaits de cette formation, qui s'avère être un rafraîchissement de l'intervention en situation de crise, puisque heureusement, nous n'intervenons que très rarement en situation de crise.



Commentaires et suggestions

Vous aimeriez en connaître davantage sur un sujet?

Vous aimeriez nous faire part de votre expérience?

Faites-nous parvenir vos commentaires et suggestions à :

liaison-justice@cablevision.qc.ca



Pour une justice différente



850, 4^e Avenue
Val-d'Or
819 825-6377

142-A, avenue Principale
Rouyn-Noranda
819 762-1284

liaison-justice@cablevision.qc.ca